

# Fondation du personnel de Planzer Transport SA

## Sortie de la caisse de pension : Plan de base et cadre

### Personne assurée

Nom et prénom \_\_\_\_\_

Numéro de personnel \_\_\_\_\_

Rue, no \_\_\_\_\_

Pays, no postal, lieu \_\_\_\_\_

**Date de sortie (=fin du contrat de travail)** \_\_\_\_\_

Dernier jour de travail \_\_\_\_\_

a) Etes-vous marié ou vivez-vous en partenariat enregistré?  oui  non

b) Lors de votre sortie étiez-vous **en pleine capacité de travail**?  oui  non

Si non = indiquer la raison: \_\_\_\_\_

c) Percevez-vous des indemnités pour perte de gain ou une rente d'invalidité (degré d'invalidité?) ou une demande a eu lieu ?  oui  non

Si oui = où et depuis quand? \_\_\_\_\_

### 1. Nouvelle caisse de pension

Si vous avez un nouveau rapport de travail et serez assuré dans la nouvelle caisse de pension, nous vous prions de nous communiquer l'adresse de paiement pour votre prestation de sortie (ou joindre un bulletin de versement):

Nom et adresse de la nouvelle caisse de pension: \_\_\_\_\_

Adresse de paiement de la caisse de pension: \_\_\_\_\_

Numéro IBAN: \_\_\_\_\_

Nouvel employeur et/ou numéro du contrat: \_\_\_\_\_

### 2. Maintien de la protection de prévoyance sous d'autres formes

Si vous ne rentrez pas dans une nouvelle caisse de pension (chiffre 1) et que vous ne demandez pas le paiement de la prestation en espèces (chiffre 3), vous avez la possibilité de maintenir votre protection de prévoyance de droit de la manière suivante:

Vous ouvrez un compte de libre passage auprès du Credit Suisse  
(joindre formulaire de demande) Numéro IBAN: CH58 0483 5093 5238 8100 0

Vous ouvrez un compte de libre passage auprès d'une autre banque  
(joindre formulaire de demande) Nom et adresse de la banque: \_\_\_\_\_

Numéro IBAN: \_\_\_\_\_

Vous ouvrez un compte de libre passage auprès de la Fondation institution supplétive LPP Numéro IBAN: CH50 0900 0000 8001 3022 7

**Attention: le paiement ne s'effectuera pas sans signature(s) au verso!**

## Fondation du personnel de Planzer Transport SA

### Sortie de la caisse de pension : Plan de base et cadre

#### 3. Paiement en espèces

Dans les cas suivants, vous avez droit au paiement de la prestation de sortie en espèces, **pour autant que le/la conjoint (e), resp. le partenaire enregistré donne son consentement** (voir ci-après):

- |  |   |
|--|---|
| <input type="checkbox"/> 3.1. Si vous exercez une activité principale en tant qu'indépendant principal   | <b>Justificatif: attestation de l'activité indépendante principale par la Caisse de compensation compétente</b>   |
| <input type="checkbox"/> 3.2. Si votre prestation de sortie est moins élevée que vos cotisations annuelles   | <b>Justificatif: aucun</b>  |
| <input type="checkbox"/> 3.3. <u>Si vous quittez la Suisse et le Liechtenstein définitivement:</u>   | <b>Justificatif: attestation de départ du contrôle des habitants</b>  |
| <input type="checkbox"/> 3.3.1. Lors de l'établissement dans un pays de l'EU ou l'EFTA et l'assujettissement à l'assurance sociale obligatoire, le versement en espèces est limité | <b>- Part LPP de la prestation de sortie sera versée sur une police de libre passage ou un compte de libre passage (voir chiffre 2)<br/>- Seule la part sur-obligatoire de la prestation sera versée en espèces</b> |
| <input type="checkbox"/> 3.3.2. Lors de l'établissement dans un pays hors de l'EU ou l'EFTA  | <b>Dans ce cas de figure, la prestation de sortie peut être retirée entièrement</b>   |

Nom et adresse de la banque ou Postfinance: \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_

Numéro IBAN: \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

Numéro BIC/SWIFT (de la banque à l'étranger): \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

#### **Dispositions en cas du paiement en capital pour personnes mariées ou personnes avec partenariat enregistré**

La demande de versement en espèces d'un assuré marié est valable si son conjoint y a consenti par écrit. Les signatures de l'assuré et de son conjoint doivent être authentifiées aux frais de l'assuré. La signature peut être authentifiée officiellement par un notaire ou par le contrôle des habitants. Jusqu'à un montant total de CHF 100'000, les signatures peuvent être apposées auprès de la succursale de la PVSP à Dietikon ou auprès du responsable de la filiale ou de l'entreprise correspondante.

La personne assurée confirme par sa signature, que les données sont complètes et conformes à la vérité.

Lieu et date: \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_  
Signature de la personne assurée

\_\_\_\_\_  
Signature conjoint(e) / partenaire enregistré

Signatures authentifiées par contrôle des habitants/  
notaire / PVSP ou responsable de la filiale (avec timbre)  
(Pièces d'identités examinées et copies pièces d'identités en annexe) \_\_\_\_\_

Lieu et date: \_\_\_\_\_

**Adressez à:**

**Fondation de prévoyance du personnel de Planzer Transports SA, Lerzenstr. 14, 8953 Dietikon**